

1499 (12 AOUT).

Michel Hallier, marchand drapier à Paris, pour avoir, par Macé Levasséur, son facteur et serviteur, alloué 100 gros de Milan et 16 ou 18 oboles de Horne pour 14 s. t. pièce, depuis le Lendit dernier, eu égard à sa povreté, que c'est la première fois qu'il a esté repris dud. cas et à sa libérale confession, condamné ledit Hallier en 40<sup>e</sup> t. d'amende et led. Levasséur condamné à aller à pied à m<sup>r</sup> Saint-Denis en France dedans quinze jours, et là faire chanter une messe pour la prospérité du Roy et présenter devant led. Saint-Denis un cierge d'une livre, et de ce certifier la cour deuement dedans led. temps.

(Sorb., H, 1, 13, n<sup>o</sup> 173, fol. 161 r.)